

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
MINISTERE DU CADRE DE VIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
-----  
AGENCE DU CADRE DE VIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE  
-----



**AGETUR**  
Tél: 21305173/95979431

**APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS)**

(Avis N° 01/2021/BID/ACVDT/PAPC/AGETUR du 26 octobre 2021)

PAYS : REPUBLIQUE DU BENIN  
Nom du programme : PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL DE LA VILLE DE COTONOU  
Nom du projet : PROJET DE DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES A COTONOU  
Secteur : ASSAINISSEMENT URBAIN  
Financement : Banque Islamique de Développement  
NUMERO DE FINANCEMENT : N° BEN1013  
  
Contrôle à priori par le bailleur : OUI

**MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL ET D'AMENAGEMENT DE RUES DANS LES BASSINS VERSANTS AAn, L, M et D DE LA VILLE DE COTONOU**

La République du Bénin a obtenu un financement de la Banque Islamique de Développement (BID) afin de couvrir le coût partiel du PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL DE LA VILLE DE COTONOU (PAPC) à travers le PROJET DE DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES A COTONOU, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes pour financer des services de consultant.

Les services comprennent :

- la surveillance et le contrôle général des travaux ;
- le contrôle géotechnique des travaux ;
- le suivi de la mise en œuvre des PGES et PAR.

La période d'intervention du consultant est de 27 mois. La date prévue pour le démarrage de la mission est mai 2022.

Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la mission sont disponibles sur le lien suivant : [http://files.agetur.net/papc\\_bid/papc\\_bid\\_261021/tdr\\_papc\\_bid\\_motech261021.pdf](http://files.agetur.net/papc_bid/papc_bid_261021/tdr_papc_bid_motech261021.pdf)

L'Agence d'Exécution des Travaux Urbain (AGETUR) invite les bureaux de Consultants (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu'ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).

Les critères d'établissement de la liste restreinte sont :

N°	Critères
1	<b>Expériences générales</b>
1.1	<b>Expériences dans le contrôle et la surveillance des travaux d'assainissement, d'étude et de suivi de mise en œuvre en sauvegarde environnementale et sociale</b> Au moins dix (10) années d'expérience dans le contrôle et la surveillance des travaux d'assainissement, d'étude et de suivi de mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale.
1.2	<b>Expériences en Afrique subsaharienne</b> Au moins deux (02) expériences acquises en Afrique subsaharienne dans le contrôle et la surveillance des travaux d'assainissement et de voirie, d'étude et de suivi de mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale pour le compte de l'administration publique au cours des dix (10) dernières années (de 2011 à 2021).
2	<b>Expériences spécifiques</b>
2.1	<b>Expériences dans le contrôle et la surveillance des travaux d'assainissement pluvial en milieu urbain</b> Expériences acquises dans le contrôle et la surveillance des travaux d'assainissement pluvial en milieu urbain pour le compte de l'administration publique au cours des dix (10) dernières années (de 2011 à 2021).
2.2	<b>Expériences dans le contrôle et la surveillance des travaux de voirie en milieu urbain</b>



N°	Critères
	Expériences acquises dans le contrôle et la surveillance des travaux de voirie en milieu urbain pour le compte de l'administration publique au cours des dix (10) dernières années (de 2011 à 2021).
2.3	<b>Expériences en matière de suivi de mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale en milieu urbain</b>
	Expériences acquises en matière de suivi de mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale en milieu urbain aux standards de bailleurs internationaux pour le compte de l'administration publique au cours des dix (10) dernières années (de 2011 à 2021).
3	<b>Organisation technique et managériale du cabinet</b>
3.1	Pertinence de l'organisation technique du cabinet (moyens logistiques)
3.2	Pertinence de l'organisation managériale du cabinet (organigramme)

Les Personnels-clés ne feront pas l'objet d'évaluation au stade de l'établissement de la liste retenue.

Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des Clauses 1.23 et 1.24 des Directives sur l'acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives ») définissant les règles de la BISD concernant les conflits d'intérêt.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d'attribution.

La sélection se fera en conformité avec la méthode *Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)* stipulée dans les Directives.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux indiquées : de 8 heures à 12 heures 30 minutes dans la matinée, et de 14 heures à 17 heures 30 minutes dans l'après-midi, heure locale (Heure de Cotonou = GMT+ 1).

Les manifestations d'intérêt sous forme écrite doivent être déposées (en personne, par courrier ou par courriel) à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **vendredi 26 novembre 2021 à 10 heures** précises et porter expressément la mention « **Avis à manifestation d'intérêt pour la surveillance et le contrôle des travaux de construction de collecteurs d'assainissement pluvial et d'aménagement de voies connexes dans les bassins AAn, L, M et D** »

Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR SA)  
 n°5089, Avenue Jean-Paul II - Route de l'Aéroport - 01 B.P. 2780 - COTONOU  
 Tel. (229) 21 30 51 10 / 21 30 51 71 – Fax : (229) 21 30 51 30  
 Email: [dgagetur@agetur.bj](mailto:dgagetur@agetur.bj) et [mbocove@agetur.bj](mailto:mbocove@agetur.bj)

Cet avis est également disponible sur le site <http://www.agetur.bj>.

Fait à Cotonou, le 26 octobre 2021

**AGETUR**  
Tél: 21305173/95979431

*Le Président Directeur Général de l'AGETUR SA.*

Lambert KOTY